



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège, moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 26 OCTOBRE.

Notre correspondance de Paris nous écrit en date du 23 octobre, que L. A. R. le duc Alexandre de Wurtemberg, et Mme la duchesse son épouse, née princesse d'Orléans, doivent arriver à Francfort, samedi 28 octobre, au soir. L. A. R. continueront le lendemain matin, à neuf heures et demie, leur route pour se rendre à Cobourg en passant par Würzburg. La suite de L. A. R. est composée de cinq voitures, et à chaque relai elles ont besoin de 19 chevaux de poste.

(Journal de Francfort.)

### — On lit dans la Gazette d'Augsbourg :

Par notre correspondant de Pétersbourg, nous recevons à l'instant les détails si après sur des combats sanglants qui ont eu lieu entre les Russes et les Tscherkesses du mont Caucase :

« Les troupes russes sous le commandement du lieutenant général Weljamineow ont attaqué à divers reprises les Tscherkesses dans le voisinage d'Achilta. De deux côtés on a combattu avec un acharnement extraordinaire et avec la plus grande valeur. Le dernier combat a duré malgré une pluie battante au-delà de 24 heures, et quoique vainqueurs, les Russes étaient tellement épuisés qu'ils ne purent poursuivre l'ennemi, mais se retranchèrent dans leur camp près d'Achilta.

« Le château de Schamils appartenant à un des chefs des Tscherkesses a été pris d'assaut par les Russes après une défense désespérée. Dans cet assaut ainsi que dans les engagements qui l'ont précédé, les Russes ont fait de grandes pertes. Ils ont appris et apprendront encore ce qu'il en coûte de vouloir à toute force subjuguier un peuple qui veut rester libre. »

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 27 OCTOBRE.

Il s'est tenu à Dublin jeudi dernier une grande réunion des pairs qui se donnent le titre de conservateurs. M. O'Connell et le ministre Melbourne y ont été l'objet de vives attaques. Le marquis de Londonderry a fait entendre que la clause d'appropriation des revenus ecclésiastiques continuerait d'être repoussée par la chambre des lords. Lord Castlereagh et le comte de Roden ont parlé dans le même esprit. De pareilles manifestations donnent à prévoir que la prochaine session du parlement sera orageuse.

« Le Times publie la traduction de deux lettres assez curieuses, l'une adressée aux parlementaires Circassiens par le général russe Weljamineow, à la date du 28 mai 1837, et la seconde est la réponse des Circassiens. Nous sommes loin d'en garantir l'authenticité, ce ne serait pas la première fois que le Times aurait publié des correspondances apocryphes. La lettre du général russe n'est qu'une longue suite de menaces pour engager les Circassiens à cesser toutes relations avec l'Angleterre, la France et les autres puissances européennes, et à ne reconnaître d'autre souverain que l'empereur de Russie, sous peine de voir leurs vallées détruites par le fer et le feu, et leurs montagnes réduites en poussière.

« La réponse des Circassiens prouve qu'ils se sont peu émus de ces menaces. Pour eux la nation la plus puissante c'est l'Angleterre, qui ne les a jamais trahis et a toujours été la protectrice des Musulmans. Ce n'est que lorsque la Russie aura rasé les forteresses qu'elle a construites dans le pays, qu'ils consentiront à traiter avec elle; et c'est au gouvernement anglais que la Russie doit désormais s'adresser, si elle veut traiter. Les menaces les effrayent peu, et si les hommes venaient à leur manquer, ils iraient, plutôt que de se soumettre aux Russes, fouiller dans les entrailles des mères pour armer contre leurs ennemis, les enfants qui ne sont pas encore nés.

### FEUILLETON.

#### LA REINE HORTENSE.

La fille adoptive de Napoléon, Hortense, a cessé de souffrir. Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt quelques détails biographiques sur cette femme, intéressante à tant de titres, et dont les destinées, un instant si brillantes, ne furent cependant qu'une longue suite de malheurs.

Hortense-Eugénie de Beauharnais, reine de Hollande, duchesse de Saint-Leu, était née à Paris, le 10 avril 1783, dans la maison de sa mère Joséphine Tascher de Lapagerie, qui avait épousé le vicomte Alexandre de Beauharnais. Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1789, une sorte de rupture ayant éclaté entre Mme de Beauharnais et son mari, Joséphine, que son aïeule désirait revoir, partit pour la Martinique et emmena sa fille qui n'était encore qu'une enfant.

Mme de Beauharnais revint des colonies, plaça Hortense dans le célèbre pensionnat de St-Germain, dirigé alors par Mme Campan. Six mois après, Mme Campan avait été chargée d'apprendre aux deux enfants que leur mère allait devenir Mme Bonaparte. Dans leur ignorance de l'avenir, ceux-ci se montrèrent fort affligés de savoir qu'ils allaient avoir un beau père.

Après les événements du 18 brumaire, Hortense sortit de pension et ne quitta plus sa mère. Elle vint habiter aux Tuileries un petit appartement, meublé le plus simplement du monde. Transportée si jeune encore au milieu d'une cour nouvelle, toute remplie de la gloire du 1<sup>er</sup> consul, son beau-père, elle ne changea rien à ses habitudes labo-

### FRANCE. — PARIS, LE 29 OCTOBRE.

Le *Moniteur* ne publiait ce matin aucune nouvelle de Constantine. Nous n'avons reçu aujourd'hui aucune lettre d'Afrique.

« Ce soir la *Charte* se borne à s'indigner contre l'impatience bien naturelle du public à démentir de la manière la plus nette tous les faits contenus dans toutes les correspondances de Constantine, de Bone et de Toulon. Le rapport du général Valée est, selon elle, le seul document qu'il faille croire.

« Attendons; mais autant nous concevons la légitime impatience du public, autant les alarmes que quelques esprits ont conçues sur la situation de notre armée à Constantine nous semblent, nous le répétons, dénuées de fondement. Jamais nous ne blâmerons la prudence et la circonspection; elles sont bonnes surtout le lendemain de la victoire, mais elles sont bonnes sur les lieux mêmes. Les inquiétudes que l'on essaierait de répandre à Paris ne remédieraient pas du tout aux dangers de la prise de Constantine, si cette prise avait des dangers. Mais examinons de sang-froid où ils pourraient être. Le manque de vivres! On a trouvé du blé et de l'orge en grande quantité, et nos soldats reçoivent une distribution de pain tous les jours, comme s'ils étaient dans les casernes de Paris.

« Le rapport du général Valée annonce, il est vrai, que la viande manque, mais il ne doute pas que les Arabes n'amènent promptement des bestiaux; et comme la cupidité est leur première passion, quand ils nous verront prêts à acheter, ils viendront vendre. Est-ce l'armée d'Achmet que nous aurons à craindre? Mais Achmet est en fuite, et ses soldats ont péri dans Constantine ou sont dispersés. Nous n'avons pas affaire à une armée européenne qui se rallie tranquillement après une défaite et revient présenter la bataille. Cette armée, composée d'Arabes des tribus, a, dit-on, pillé les trésors de son chef. Si nous n'eussions pas emporté d'assaut Constantine, s'il eût fallu reculer devant l'ennemi, si nous n'avions pas donné à l'Afrique cette grande et terrible leçon, nous pourrions craindre la retraite et ses difficultés; alors il y aurait contre nous une armée, celle du bey et celle plus nombreuse encore qu'aurait faite toutes les tribus empressées à venir profiter des embarras de notre retour.

« Notre victoire a dissipé toutes ces armées vagabondes. Pourquoi ne pas croire à ces heureux effets, et douter quand le rapport du général Valée, tout incomplet qu'il est, est du moins remarquable par une entière confiance. Le général Valée n'est pas plus homme à dissimuler les dangers qu'à les fuir; son calme doit rassurer tout le monde, et au moment où nous parlons il est à croire que notre armée est de retour à Bone, après avoir laissé à Constantine une garnison capable de résister à toutes les tentatives qu'Achmet pourrait faire pour recouvrer la ville qu'il a perdue à jamais. (Débats.)

« Les journaux ministériels veulent qu'on ajoute une foi explicite aux dépêches et aux rapports officiels; mais il faudrait au moins que les dépêches télégraphiques, par exemple, ne fussent pas évidemment falsifiées; or la dépêche télégraphique de Toulon du 22 publiée à Versailles contenait ce paragraphe qui a été supprimé dans la dépêche affichée à la bourse de Paris :

« Nous avons eu de 25 à 35 officiers blessés ou tués, 250 sous-officiers ou soldats morts et 300 blessés. »

« Maintenant si nous comparons ce paragraphe au rapport du général Valée qui doit en avoir fourni les éléments, nous trouvons que ce rapport (tel qu'il a été publié au *Moniteur*) ne parle que de 97 morts, mais augmente le chiffre de manière à produire un nombre pareil pour les morts et les blessés réunis. (J. du Commerce.)

rieuses et à ses utiles délassements. Le fragment d'une lettre de Mme Campan, écrite à cette époque à son élève chérie, ainsi qu'elle l'appela, est curieux à lire aujourd'hui comme développement des belles qualités de la reine et de la simplicité de son caractère. — « J'aime à me rappeler, cher ange, lui disait cette célèbre institutrice, vos premières et sages alarmes sur cet élan que prit votre fortune; j'aime à les rappeler à vous-même. Elles étaient un pressentiment trop justifié depuis. Vous souvenez-vous de cet air si abattu avec lequel vous nous disiez, à la pauvre Adèle (Mme de Broc) et à moi : « Mon beau-père est une comète dont nous ne sommes que la queue; il faut le suivre sans savoir où il nous porte. Et ce pour notre bonheur? est-ce pour notre malheur? »

« Déjà Hortense avait été recherchée parce que la France comptait alors de plus riche et de plus illustre : mais elle avait constamment refusé tous les partis qu'on lui avait offerts. Napoléon, qui regardait son frère Louis comme un fils, parce qu'il l'avait en quelque sorte élevé, désirait vivement lui donner sa fille en mariage; les enfants qui, n'auraient de ce deux personnes également chères devant être adoptés par lui. Dans cette union, la politique était peut-être plus écoutée que les sentiments secrets des jeunes gens. Quoi qu'il en soit, ce mariage se fit le 7 janvier 1802, à une heure du matin, dans la chapelle des Tuileries, en présence de Napoléon, de Joséphine et des consuls Le Brun et Cambacérès.

« Louis avait à peine 21 ans; Mme de Beauharnais n'en comptait pas plus de 18, et cependant cette union, bien que convenable en apparence, n'en fut pas moins, pour Mme Louis surtout, une source de longs chagrins dont elle semblait se consoler en cherchant à faire le plus de bien possible. Armand de Polignac, le marquis de Rivière et Lajolais, tous trois impliqués dans la conspiration de Georges Ca-

### — On lit dans le Toulonnais du 23 octobre :

« On assure que le Caïd de Constantine, premier ministre du bey, s'est brûlé la cervelle; mais cette nouvelle mérite confirmation. Le redoutable Ben-Ussa, celui qui emmena la population de Bone; lors de la prise et de l'occupation de cette ville par les français, a été fait prisonnier. Il était à la défense de la ville avec les Kaballes de l'ouest. Son fils s'est échappé le 13. Les habitants qui ont pris une part active à la défense de la ville, craignant une trahison, refusaient de le laisser sortir; mais il leur dit qu'il allait chercher des renforts, et on lui ouvrit la porte del-Cantara; il n'a plus reparu, il est sans doute resté avec l'armée du bey.

« La ville de Constantine était défendue par 8000 kaballes et 2000 turcs. On a dit que toute la garnison avait été tuée, mais il est probable que les soldats qui ont échappé au sac se seront cachés dans les maisons, et qu'ils auront eu la vie sauve le lendemain de l'entrée des troupes.

« Le bey est à 4 lieues de Constantine; il a paru sensible à l'envoi des officiers de santé; et a fait dire au général en chef et au prince qu'il n'inquiéterait pas les convois de vivres et de blessés qui iraient de Bone à Constantine et vice-versa, mais la fierté d'Achmet est toujours la même, du moins en apparence.

« On lit dans une lettre que le mamelon de la *Mansoura* (de la *Victoire*) a sauté et que 250 militaires avaient péri par l'effet de l'explosion. Nous n'osons guère ajouter foi à cette nouvelle qui n'a pu être transmise de Bone que comme un bruit.

« La prise de Constantine nous aurait coûté, d'après les calculs les moins exagérés faits par nos correspondants, environ mille morts et deux mille blessés plus ou moins grièvement. Nous croyons que la perte a été moindre; il est quelques lettres qui la font monter à 6,000 hommes hors de combat. Il ne faut pas perdre de vue que nos troupes ont tenté cinq assauts et qu'elles ont pendant quatre heures assiégés les maisons, exposées aux balles qu'on leur envoyait des crénaux. Les assiégés se sont défendus avec bravoure d'abord, puis avec la rage du désespoir. Lorsque la ville a été prise, il ne restait à l'armée que 5 jours de vivres, attendu que la pluie en avait détérioré une assez grande quantité. Il fallait donc s'emparer de Constantine ou s'en retourner le 14 pour avoir des approvisionnements jusqu'au camp de Medjez-Amar. L'armée ne pouvait se familiariser avec l'idée d'une retraite, et c'est ce qui explique la résolution avec laquelle elle a tenté cinq fois les combats meurtriers d'un assaut. Nos soldats ont été admirables, le quart de l'armée en était à ses premières armes et recevait le baptême du feu; mais ces jeunes soldats se sont montrés les égaux de leurs compagnons et les imitateurs des bataillons des armées d'Egypte, d'Italie et d'Allemagne. C'est, dit-on, le colonel Lamoricière qui a eu le premier le bonheur de faire flotter le drapeau tricolore sur les murs de Constantine.

« Le général en chef, le prince et le chef de l'état major général se sont logés au palais du bey. Le général Rulhières est installé dans la maison de l'agar, les troupes se sont distribuées dans les édifices publics et à la Cashbah. Les ambulances ont été immédiatement organisées et tous les blessés et malades y ont été transportés. Les convois qui étaient restés sur les plateaux de Mansoura sont entrés en ville par la porte d'El Cantara.

« Les lettres ne disent pas un mot de la population. On aura bien tort si on la laisse sortir de la ville; en la retenant prisonnière, on pourra se faire connaître à elle et avoir des otages pour assurer la soumission de la plupart des tribus.

doudal et condamnés à mort, ne daurent la vie qu'aux pressantes sollicitations de la princesse Louis, qui intercédait pour eux auprès de Napoléon.

« Mme Louis eut un premier fils, puis un second, qui fut baptisé à Fontainebleau par le pape Pie VII après le sacre. Jusque là ces deux enfants étaient destinés à succéder à l'empire, avenir bien magnifique. Mais dans ce progrès si rapide de la fortune, Hortense demeura la même. Ces pompes impériales par lesquelles le génie même de Napoléon était laissé ébloui, quand sa gloire en avait si peu besoin, la trouvaient toujours modeste, naturelle, corrigeant par la simplicité de son âme cette grandeur extérieure qui lui était imposée. En 1806 le sort l'ayant placée sur le trône de Hollande, elle fut malheureuse de son élévation même et ne le cacha pas, car il lui fallait quitter la France et sa mère.

« En Hollande, au mois de mai 1807, la plus grande infortune qui puisse briser le cœur d'une mère vint frapper celui d'Hortense. Son fils aîné mourut. Cet enfant était d'un naturel charmant. Napoléon l'aimait tendrement. Un jour qu'il venait de passer une revue, il avait déposé son épée et son chapeau sur un des sièges de son cabinet. Le petit prince, accoutumé à être gâté par son oncle, s'empara de l'épée. La passe en bandoulière autour de son cou, place sur sa tête le fameux chapeau, qui lui descend jusqu'au menton, et se met à marcher derrière l'empereur avec beaucoup de gravité en faisant avec sa voix, qu'il tâche de grossir, un *ran plan plan* de tambour qui rappelle une des marches de la veille carde Napoléon fut singulièrement touché de cette scène et embrassa tendrement le petit pageur.

« A la Haye, à Utrecht ou à Amsterdam, la calomnie n'eut jamais de prise auprès de la reine, sans doute parce qu'elle avait été beau-

Les drapeaux pris sur les Arabes, à Constantine, vont être envoyés à Paris et seront placés à la voûte de l'hôtel royal des Invalides. Quelques unes des pièces d'artillerie qui étaient sur les remparts de la ville d'Alger seront également envoyées à Paris et viendront prendre place à côté des canons venus d'Alger.

Des architectes viennent de commencer sous le dôme des Invalides les premiers travaux pour faire les dispositions nécessaires à la grande solennité funéraire qui va avoir lieu vers la mi-novembre pour les obsèques de M. le lieutenant général Denys Damrémont, tué sous les murs de Constantine. Il paraît que les mêmes dispositions, la même solennité qui eurent lieu en 1834 pour honorer les victimes de l'attentat Fieschi, seront répétées à cette occasion. Toute l'armée et la garde nationale seront convoqués à cette solennité patriotique. L'exposition publique dans une chambre ardente, durera plusieurs jours.

L'assemblée des électeurs du 2<sup>e</sup> arrondissement a eu lieu aujourd'hui ainsi que les journaux l'avaient annoncé MM. Jacques Lafitte et Jacques Lefebvre ont fait tour à tour leur profession de foi politique.

M. J. Lafitte a prié les électeurs de lui adresser quelques questions en ajoutant qu'il était prêt à répondre.

Deux questions lui ont été adressées : 1<sup>o</sup> pourquoi il avait fait alliance avec les républicains ; 2<sup>o</sup> pourquoi il avait écrit que le tour des républicains n'était pas venu.

A la première question il a répondu : Je ne fais pas association avec les républicains.

A la deuxième question M. Lafitte a répondu que la république n'était pas à craindre si la chambre des députés était composée d'hommes progressifs.

M. Lafitte a occupé fort long-temps la tribune, malgré quelques interruptions assez vives des partisans de M. J. Lefebvre. Il est entré dans des détails étendus sur la vente de sa forêt de Brebarie, et sur la nouvelle Banque.

A deux heures et demie, le roi a présidé le conseil des ministres.

Le voyage que vient de faire à Paris M. le colonel Maberley, secrétaire de la direction des postes d'Angleterre, avait pour but de prendre avec M. Conte, directeur général des postes des arrangements tendant à admettre la libre introduction en France des brochures anglaises et d'autres écrits périodiques mensuels moyennant un droit très modique. Il en serait de même pour les brochures françaises. Le gouvernement français a adhéré, dit-on, à ces propositions qui seraient mises incessamment à exécution. Les avantages des deux pays tireraient de ces avantages de cette combinaison.

Depuis la fin de la dernière session, l'administration des travaux publics a recueilli en France et à l'étranger tous les documents relatifs à l'établissement des chemins de fer, et les difficultés signalées dans les discussions des chambres ont été l'objet de son attention.

M. le ministre des travaux publics vient de nommer une commission chargée, sous sa présidence, de soumettre à un dernier examen ces importantes questions.

La cour d'assises s'est occupée aujourd'hui de l'affaire des nommés Bianchi, Guyot, Cordier, Testelin, étudiants en médecine, et Fivet, peintre en bâtimens, prévenus de s'être rendus coupables d'une proposition non agréée de complot, ayant eu pour but de changer l'ordre de successibilité au trône, etc. Après dix minutes de délibération, le jury a rendu un verdict d'acquiescement.

L'ancienne armée vient de perdre un de ses généraux les plus distingués dans la personne du lieutenant-général vicomte Mermet, qui vient de mourir à l'âge de soixante-cinq ans. Il était né au Quesnoy, en 1772.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit des frontières de la Navarre, le 24 octobre : Les carlistes, qui avaient retiré le 20 leur artillerie de la ligne de Zubiri, sont venus dans la soirée du même jour la remplacer de nouveau avec un renfort de trois pièces qui leur sont arrivées d'Alava.

Le 21, dans la matinée, la colonne de don Léon Iriarte a quitté Huarte et Villaba pour protéger les garnisons de Zubiri et de Larrasoana, qui abandonnaient les forts et se retirèrent sur Pampelune, n'espérant pas pouvoir s'y soutenir.

Les deux bataillons carlistes qui se trouvaient sur ces points, ignorant le mouvement de ces garnisons et de la colonne Christine, la rencontrèrent sur les hauteurs de Larrasoana, et un feu très vif s'engagea, ce qui favorisa la marche des garnisons et de l'artillerie sur Pampelune.

Un coup calomnieux elle-même, et que, mieux que personne, elle savait tout ce que la haine peut inventer de faux pour perdre un ennemi. Elle n'aurait pas à entendre parler mal des autres. Il arriva qu'un jour une de ses dames hollandaises voulant faire quelques caquets sur des femmes qu'elle recevait et que cette dame qualifiait d'orangistes ou de révolutionnaires, la reine lui répondit sèchement : Madame, je suis ici étrangère à tous les partis ; je recois tout le monde également bien, parce que j'aime à penser du bien de tout le monde, et je n'éprouve d'impression défavorable que de ceux qui me disent du mal des autres.

L'instant du divorce approchait, et le courage de Joséphine allait être mis à la plus forte épreuve. L'impératrice sentant qu'elle aurait besoin des consolations de sa fille, l'appela auprès d'elle. Aussi, en ce moment, devenue plus nécessaire à sa mère qu'à son mari, elle se sépara de lui, le roi lui-même désirant cette séparation.

Au printemps de 1813, elle partit pour les eaux d'Aix en Savoie avec Mme. de Broc et quelques personnes de sa maison. Un matin, après le déjeuner, c'était le 10 juin, on monte en calèche et on se dirige vers la jolie cascade de Gresy, située à deux lieues d'Aix. Bientôt la voiture est laissée sur la route et l'on s'approche à pied du moulin que desservent les eaux du torrent. Pour le bien voir, il fallait passer sur une planche posée en travers d'un petit bras d'eau qui allait d'une vitesse effrayante ; la reine, avec la légèreté d'une Sylphide, touche à peine le pont mobile qu'elle est déjà de l'autre côté. Mme. de Proc la suit, mais le pied lui manque, et elle disparaît dans le gouffre.

Après des efforts inouïs, on parvint à retirer le corps de Mme. de Broc qui n'était plus qu'un lambeau. Rien ne peut peindre le désespoir d'Hortense. De retour à Aix, sa douleur ne trouva de consolation que dans de beaux bienfaits : elle crut ne pouvoir mieux consacrer la

Vers les neuf heures du matin, quelques autres bataillons carlistes arrivèrent sur le lieu du combat et repoussèrent la colonne Christine qui se replia sur les hauteurs de Huarte et Villaba.

Voici tout ce qu'on lit dans les journaux de Bayonne du 26, relativement à la rentrée des carlistes en Navarre :

On assure que quatre bataillons de recrues carlistes, venant de la Castille, ont passé l'Ebre, et sont arrivés à Estella, où ils doivent être organisés. Quatre autres bataillons doivent quitter les provinces pour les remplacer dans l'armée de don Carlos.

On lit dans une lettre de Saragosse ce qui suit :

Le général Oraa a occupé avec sa division les villages qui environnent Cantavieja. Ses braves soldats ont emporté les retranchemens avancés, et c'est cela qui a fait courir le bruit de la prise du château de Cantavieja. Oraa a été obligé de détacher la brigade Borsó pour contenir les bandes de Cabanero ; mais, dès le retour de cette brigade, il donnera l'assaut. Depuis trois jours nous n'avons aucune nouvelle de son armée, car quelques détachemens du cabecilla Sanz battent la campagne entre Teruel et Saragosse.

BELGIQUE.

BRUXELLES. LE 30 OCTOBRE.

Bruxelles, 30 octobre (trois heures.) — Les transactions étaient sous l'influence de la fin du mois, c'est à dire, sans couleur prononcée. Il y avait concurrence de preneurs pour les Société Générale, titres en nom n. 785 A, demandés à 786 après la cote, certificats au porteur émission de Paris, 1665 A ; malgré le grand nombre de primes répandues et les ventes qui ont suivi, les actions de la Société de Mutualité étaient bien tenues à 1123 75 (112 1/8) argent, sans vendeurs au-dessous de 1125 (112 1/2), Banque de Belgique 1422 50 (142 1/4) P. ; Actions-Réunies 1023 75 (102 3/8).

Le cours de l'actif espagnol tendait à la hausse, tant par les besoins de la liquidation de demain, que dans la croyance qu'après le coupon, ce mouvement se dessinerait mieux. On a fait 17 7/8 même 17 1/2 pour demain, après la cote le prix est plus ferme ; au 6 novembre 20 argent ; primes à 1 mois 20 1/2 dont 1 P.

On n'a rien fait aux marchés aux huiles, les cours n'ont pas varié. Anvers, deux heures 3/4. (Par voie télégraphique.) — Ardois 17 7/8 cours, à demain 20 A 20 1/8 P. au 5 novembre. Banque Commerciale 110 3/4 P.

LIEGE. LE 31 OCTOBRE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La nécessité de placer les établissemens d'instruction publique, fondés et organisés par l'état, à l'abri des atteintes de la concurrence privée, se fait sentir plus vivement de jour en jour. Le gouvernement doit l'instruction au peuple. Il la doit parce qu'il est institué non seulement pour veiller au maintien et au développement des intérêts matériels, mais encore pour protéger et favoriser, par tous les moyens, la diffusion des connaissances utiles et des principes du juste et du vrai ; il le doit parce que la Constitution, d'accord sur ce point avec les prescriptions éternelles de la morale, lui en impose l'obligation, et indique le mode suivant lequel il accomplira ce devoir.

Il existe cependant encore des esprits exclusifs qui dénie au gouvernement le droit d'intervenir dans l'enseignement public et qui lui font un crime d'avoir établi des universités. A la tête de ces hommes qui comprennent si singulièrement les devoirs des chefs des nations, se trouve un honorable représentant, auquel la théorie du rebroussement a valu une bien triste réputation parmi nous. C'est M. Deschamps l'organisateur principal du parti catholique dans la chambre. Dans un mémoire qu'il vient de publier contre la réforme électorale, il soutient et défend avec force le principe de la neutralité et de l'incompétence de l'état dans l'enseignement. Il prétend que l'art. 17 de la Constitution, qui établit que l'instruction publique, donnée aux frais de l'état, doit être régie par une loi, ne prescrit point l'obligation, la nécessité d'un enseignement gouvernemental organisé par l'état ; il prétend que l'intention du congrès a été au contraire de prendre des garanties, contre l'état en remettant à une loi à intervenir le soin de décider si un enseignement public sera dirigé par ses mains, et, dans le cas où l'utilité exceptionnelle de cet enseignement serait reconnue, dans quelles limites il serait renfermé. L'article de la Constitution laisse, dit-il, la question toute entière. M. Deschamps avait déjà, par un argument semblable, combattu la présentation du projet de loi sur la réorganisation de l'enseignement supérieur, mais la chambre des représentans et le sénat en firent justice, par l'adoption du projet. La question que M. Deschamps a la bonhomie de croire intacte est donc déjà résolue par la législation, et ré-

mémoire de son amie qu'en fondant un hôpital pour les pauvres de la ville.

Après les événemens de 1814, l'intérêt qu'inspira aux souverains alliés la noblesse de la conduite de la reine fut tel, qu'ils voulurent la séparer de sa famille et lui assurer un sort indépendant ; mais elle repoussa le privilège de n'être pas aussi malheureuse que les autres. Quel motif donc lui firent accepter, en 1814, les biens assignés par le traité de Fontainebleau et dont on forma le duché de Saint-Leu ? L'aveur de ses enfans, objets trop chers pour ne pas servir d'excuses à une mère, au moment où ce même traité de Fontainebleau venait de les déposséder.

Après les désastres de Waterloo, Hortense quitta la Malmaison qu'elle ne devait plus revoir, après avoir adressé à l'empereur un adieu qui devait être éternel et l'avoir supplié d'accepter la seule fortune dont elle pût disposer un collier estimé à 800,000 francs, le même dont Napoléon, dès son arrivée à Sainte-Hélène, confia la garde à M. de Las Cases, dans la crainte qu'on ne lui enlevât, comme déjà on avait fait de son argent et de ses bijoux.

Cependant les haines déchaînées contre la duchesse de Saint-Leu menaçaient d'aller jusqu'à la violence. A peine était-elle de retour qu'elle reçut un ordre brutalement conçu et signé Mullins, gouverneur de Paris, qui lui enjoignait de quitter la capitale, dans les vingt quatre heures et lui accordait trois jours pour sortir de France. Après tant d'agitations, le repos étant devenu l'unique moyen de la reine, elle tourna ses yeux vers la Suisse et résolut d'y aller se réfugier. A Dijon, des émissaires envoyés, on ne sut jamais par qui, et embusqués sur la route, tentèrent de l'enlever pour la renvoyer prisonnière. A Genève on ne voulut lui permettre ni de rester dans la ville ni de passer outre. Elle se souvint alors de l'hospice qu'elle avait fondé à Aix : ses habitans ne l'avaient pas oubliée. Elle y attendit la décision qu'il plairait aux puissances alliées de prendre à son

solue dans le sens véritable de la Constitution, qui n'a jamais voulu enlever à l'état le droit d'enseigner. Une seule restriction a été apportée à son exercice ; on a voulu prendre des garanties, non contre l'état, comme le dit M. Deschamps, mais contre l'arbitraire ministériel ; on a voulu prévenir le retour des abus qui existaient sous le gouvernement hollandais et proscrire tout simplement le régime des arrêtés ; c'est pour cela que la Constitution a dit qu'une loi réglerait l'instruction publique donnée aux frais de l'état.

Cette interprétation admise, et elle l'est par le fait même de l'existence d'une loi sur l'enseignement supérieur, il faut en admettre également toutes les conséquences ; il faut que le gouvernement exécute la loi avec bonne foi et sincérité ; il faut que l'organisation des écoles établies et salariées par lui repose sur des bases solides ; il faut qu'il cherche à les environner de tout l'éclat possible et à développer leur influence sur l'échelle la plus vaste ; il faut que par le choix des professeurs, la sagesse des dispositions réglementaires, la bonne discipline, les encouragemens donnés aux fortes études, il fasse tout ce qui dépend de lui pour y attirer le plus grand nombre d'élèves. Or, c'est ce qui, malheureusement, n'existe pas encore. Il semble qu'à mesure que la concurrence privée grandit et s'étend, le gouvernement se retire dans une coupable indifférence. Il ne paraît nullement inquiet de la sorte des établissemens qu'il a fondés, et ne se montre guère jaloux de triompher des efforts d'une rivalité incessante qui cherche à lui enlever toute influence sur l'instruction.

Dans cet état de choses, c'est aux communes et aux provinces à aviser aux moyens de prévenir la ruine des établissemens, qui constituent une source de prospérité pour plusieurs d'entre elles. Quelles ne reculent point devant quelques sacrifices pécuniaires qui, plus tard, leur seront bonifiés au quintuple ; que leurs efforts tendent à faciliter l'accès aux hautes études et à organiser une discipline sévère et prévoyante qui remplace convenablement la vigilance paternelle. Trois mesures se présentent ici. L'institution de pédagogies, la création d'un nombre déterminé de bourses, et la distribution de récompenses honorifiques aux jeunes gens qui auront terminé avec éclat leurs études universitaires.

L'institution des pédagogies offrirait de grands avantages. Tous les élèves qui voudraient se soumettre à un examen préalable, et s'astreindre à fréquenter assidûment les cours, y seraient reçus moyennant le paiement d'une pension de trois ou quatre cents francs, par an. Louvain renferme un établissement semblable, et s'approuve de l'avoir fondé. Déterminés par des considérations d'économie et de morale, les parents, même les plus aisés et souvent les plus hostiles aux opinions cléricales, y envoient leurs enfans. Ils préfèrent, d'un autre côté, en enseignement continu et obligatoire, à une fréquentation interrompue et facultative, source d'une foule de désordres et de vices.

Actuellement un étudiant, étranger à la ville, paie pour sa pension 70 francs par mois. Grâce à l'institution d'une pédagogie, il ne paierait que la moitié. Aujourd'hui les parents qui ne possèdent ni connaissances ni amis dans la ville, siége de l'université de l'état, sont forcés d'abandonner complètement leurs enfans à eux-mêmes, et de les livrer sans défense à toutes les séductions corruptrices. Grâce à l'institution d'une pédagogie, ils seraient surveillés par les directeurs de l'établissement et par les magistrats municipaux, qui pourraient se faire rendre compte tous les mois de la conduite des élèves.

Ceux d'entre ces derniers qui se distingueraient par leur application, leurs progrès, leur moralité, recevraient en outre une bourse annuelle, faveur qu'on pourrait également étendre aux élèves qui demeureraient en ville, pourvu qu'ils se fussent soumis d'abord à un examen préalable, et ensuite à l'obligation de fréquenter assidûment les cours.

Pour dernier stimulant, la ville, sur la présentation d'une liste dressée par le corps universitaire, décernerait, s'il y a lieu, à la fin de chaque année scolaire, dans une solennité publique, des récompenses aux élèves qui auraient achevé leurs études, avec la plus grande distinction, dans les différentes branches des connaissances humaines.

Le conseil communal attend, pour prendre une résolution concernant les plans d'une nouvelle dérivation de la Meuse sur Avroy, que d'autres plans annoncés par les journaux lui soient parvenus. Mais s'ils tardent encore à arriver, ne faudrait-il pas procéder à l'examen de ceux de M. Frank, auquel on doit la première idée d'une nouvelle dérivation ? L'hiver ne sera pas trop long pour terminer cette affaire et autoriser de nouveaux travaux ou continuer ceux qui sont déjà commencés.

égard, lorsque tout à coup un envoyé du roi son mari se présente, porteur d'un jugement par lequel elle se voit contrainte de se séparer de son fils ainé. Il lui fallut encore obéir. Enfin elle obtint un passeport qui lui permit de traverser la Suisse et d'aller s'établir sur les bords du lac de Genève.

Là, dans une modeste retraite appelée Arenenberg, un fils, digne de celle dont le nom s'était mêlé à toutes les grandeurs de l'empire, un petit nombre d'amis demeurés fidèles, parfois quelques habitans des chalets voisins, tels étaient les hôtes habituels du chalet.

Depuis deux ans déjà la reine Hortense était atteinte de la cruelle maladie qui devait insensiblement la conduire au tombeau. Lorsque les événemens de Strasbourg eurent lieu, elle n'en eut connaissance que par la voie publique. A peine sut-elle que son fils était arrêté, qu'elle prit la poste en toute hâte, et dans le plus stricte incognito arriva jusqu'à Vuy, chez la duchesse de Raguse, son amie, afin d'être plus à portée d'interceder pour le prince ; mais aussitôt qu'elle eut fait connaître son dessein elle reçut l'ordre de repartir sur-le-champ. En vain Mme. Salvage de Everolles, qui l'accompagnait, représenta-t-elle à M. M. le président du conseil, que le chagrin, l'inquiétude, les fatigues d'un voyage fait avec tant de rapidité, avait déterminé chez elle une violente souffrance qui exigeait au moins quelques jours de repos et le secours immédiat de médecins. Cette fois on fut inflexible et on lui enjoignit de hâter son départ.

Enfin, dans ces derniers temps, sa maladie prit un caractère de violence qui résista à tous les secours de l'art. Le 5 octobre dernier, elle rendit le dernier soupir dans les bras de son fils. Toujours simple au milieu de grandeurs, toujours courageuse au milieu de ses adversités, toujours bonne et compatissante, la reine Hortense peut aujourd'hui rendre à Dieu bon compte d'une prospérité éphémère dont elle ne profita que pour les autres.

Le conseil communal avait décidé, il y a déjà longtemps, que la fontaine de Vinave d'He serait placée sur l'alignement de la rue de la Cathédrale du côté de Vinave d'He; aujourd'hui il paraît que les gens de l'art s'accordent à demander qu'elle soit placée au carré d'arbres de la place St Paul; il est bien entendu que les arbres disparaîtraient. Quant à la qualité du marbre à employer pour la reconstruction, des artistes seront consultés.

Le ministre de la justice ayant demandé à notre administration locale son avis sur l'emplacement le plus convenable pour une prison neuve, nous croyons savoir que la commission des travaux publics, à l'examen de laquelle cette affaire avait été renvoyée, s'est prononcée pour un terrain en Gravioule, plus loin que la maison de M. Burdo. Ce terrain appartient aux hospices.

Le local de St. Abraham ne suffisant pas pour y placer le grand nombre d'élèves qui s'est fait inscrire aux cours de l'académie, le collège des bourgmestre et échevins, conformément au vœu du conseil, a demandé au ministre des finances de pouvoir disposer d'une aile du Palais.

En attendant du gouvernement une réponse qui ne se fera pas attendre, MM. le directeur et les professeurs examineront les élèves séparément pour les classer d'une manière définitive d'après leur force et leur aptitude.

Plusieurs journaux ont annoncé avec un *ou dit*, que M. Tchekfinkine, major-général des ingénieurs des mines de Russie, qui est venu naguère visiter les établissements industriels de Liège, avait été chargé d'une mission relative aux progrès de l'arme du génie dans les divers pays de l'Europe. Nous pouvons affirmer que la mission de M. Tchekfinkine était toute industrielle et n'avait pas rapport à l'armée. Ce qui aura probablement induit les journaux en erreur, c'est qu'en Russie les ingénieurs des mines ont en même temps un grade dans l'armée.

M. de Gourieff, major du génie des mines au service de Russie, est arrivé hier soir à Liège. Il vient y faire un second voyage industriel.

Nous avons rapporté hier l'accident arrivé à la houillère des Six Bonniers, à Ougrée, accident qui avait causé la mort de deux ouvriers mineurs. Nous l'avons attribué à un défaut de précautions. En effet, l'arrêté du 14 novembre 1835, dans son article 6, prescrit de placer les ouvriers dans le cufat; c'était au mépris des sages dispositions de cet arrêté, que les ouvriers s'étaient placés sur le bord du cufat. Un autre arrêté plus récent, il est du 11 juin 1836, art. 2, porte: tout cufat dans lequel se trouveront des ouvriers, sera muni d'un parachute placé immédiatement au dessus du croc, etc.

Il est à déplorer que des mesures de sûreté si sages et si nécessaires n'aient pas encore été prises. Après l'événement qui vient d'arriver, espérons que les précautions prescrites par l'administration ne seront plus négligées à l'avenir.

Parmi les pétitions adressées à la chambre des représentants et dont il a été fait analyse aujourd'hui, il en est une du conseil provincial du Hainaut qui demande qu'une somme de fr. 98,310 74, montant des intérêts perçus illégalement par le gouvernement pendant les années de 1833 à 1837, sur le capital appartenant à la province, soit portée au budget, et lui serve d'indemnité pour les pertes que lui a fait éprouver l'interdit jeté sur ce capital pendant sept années. — Sur la proposition de M. Gendebien, la chambre a invité la commission des pétitions à faire un rapport avant la discussion des budgets.

Sur la demande de M. Eloy de Burdinne, la chambre a également réclamé un prompt rapport de la commission chargée d'examiner la législation sur les sucres.

M. le ministre de l'intérieur a déposé sur le bureau plusieurs projets de loi relatifs à des délimitations de communes dans le Luxembourg et dans la province de Liège.

La chambre a repris ensuite la discussion du projet de loi modificatif du tarif des douanes. Elle n'a pris encore aucune résolution.

Les médailles pour l'exposition de fruits ont été décorées par la Société d'horticulture d'Anvers.

La médaille pour les fruits le plus nouvellement introduits dans le royaume, a été décorée à l'unanimité aux fruits de vanille, cultivés et exposés par M. le professeur Morren de Liège.

On assure qu'Eugène Verboeckhoven, en artiste qui ne croit jamais avoir assez fait pour reculer les limites de ses connaissances, part incessamment pour Constantinople avec le projet d'étudier par lui-même la nature pittoresque de la côte d'Afrique.

On écrit d'Anvers, 29 octobre:

M. Loisset avec sa troupe a donné aujourd'hui une grande course à l'instar des Romains; ce spectacle curieux a commencé à 1 heure et 1/2 après midi, à l'Esplanade, ou on avait à cet effet construit depuis deux jours un cirque en bois; à l'instant (3 heures), j'apprends qu'il est arrivé plusieurs accidents: un cavalier a eu la cuisse cassée par un char romain; une dame a été grièvement blessée, et un spectateur l'a été légèrement à la tête; je ne connais pas encore les détails. Mais ces accidents devront nécessairement nuire aux jeux équestres qui ont tant de charmes pour notre population. M. Loisset fait d'assez bonnes recettes avec ses représentations du soir, pour se dispenser d'entreprendre des choses qui ne sont pas toujours dirigées avec prudence et qui font courir des risques aux spectateurs.

On lit dans le Courrier français:

La Belgique ne perd pas une occasion d'étendre ses rapports commerciaux et de les faciliter par des actes internationaux. Aux différentes conventions qu'elle a déjà conclues ou entamées avec divers états, elle va en ajouter une avec le grand duché de Toscane. Sur la demande expresse du gouvernement belge, M. le commandeur Berlinghieri, ministre résident du grand-duc à Paris et à Bruxelles, est arrivé dans cette dernière ville, muni des pleins pouvoirs de sa cour

pour négocier, entre la Belgique et la Toscane, un traité de commerce et de navigation, sur les bases de la plus parfaite réciprocité. Ce traité ne tardera pas être signé.

Le journal légitimiste l'Europe a annoncé il y a peu de temps que le duc de Bordeaux doit épouser une des filles de l'empereur Nicolas et que cette princesse doit embrasser la religion catholique. Voici ce que répond à l'Europe le Journal de Francfort, organe de la cour de Russie: « Le mariage dont il s'agit nous paraît peu probable, et la conversion impossible. »

LE GÉNÉRAL DAMRÉMONT.

Voici des renseignements officiels sur la vie et les services du général Damrémont:

• Né à Chaumont, département de la Haute Marne, le 8 février 1788, Charles Marie, comte Denys de Damrémont, fut admis à l'école militaire de Fontainebleau le 16 mai 1803.

• En 1804, après avoir passé par les grades inférieurs, il sortit de cette école pour entrer en qualité de sous lieutenant dans le 12e régiment de chasseurs à cheval. Nommé en 1807 lieutenant aide de camp du général DeFrance, il passa avec le même grade auprès du général Marmont, et, par les plus honorables services s'éleva jusqu'au grade de colonel qui lui fut conféré en 1813.

• Il avait fait les campagnes de 1806 et 1809 à la Grande Armée et en Dalmatie, celles de 1811 et 1812 en Espagne et en Portugal, et enfin celles de 1813 et de 1814 à la Grande Armée.

• Resté sous les ordres de M. le duc de Raguse quand vint la restauration, il ne tarda pas à être placé à la tête de la légion de la Côte d'Or, et dans ce commandement continua à mériter la réputation d'un officier aussi sage qu'expérimenté.

• Promu, le 25 avril 1824 au grade de maréchal-de-camp, il fut, en 1823, appelé en cette qualité à un commandement dans le 5e corps de l'armée des Pyrénées; depuis 1825 jusqu'en 1829, il fut successivement employé comme inspecteur d'infanterie, membre d'une commission de révision de manœuvres de la même arme et fut attaché à une ambassade extraordinaire en Russie.

• En 1830, il fit partie de l'expédition d'Afrique, où il commandait une brigade d'infanterie, et fut ainsi un des premiers à prendre possession de cette terre où il devait trouver une mort si glorieuse.

• Le 31 décembre de la même année, il fut élevé au grade de lieutenant-général.

• Après sa rentrée en France, il fut, le 6 février 1832, appelé à prendre le commandement de la 8e division militaire, et dans ce poste, que l'esprit d'anarchie et de contre révolution lui rendirent quelquefois difficile, il montra une fermeté pleine d'habileté et de modération.

• Ayant pu, par le long séjour qu'il avait fait dans la portion du territoire où l'on peut le mieux se renseigner sur les besoins de la situation de l'Algérie, acquérir sur l'administration de notre colonie des lumières particulières, il était l'un des officiers généraux le plus naturellement appelés à y prendre le commandement suprême, et le 12 février 1837, le roi le nomma gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique.

• Les services qu'il rendit au pays dans cette position sont trop récents pour que nous ayons besoin de les rappeler.

• Flein du désir d'être le plus modeste, et ayant une peine guerrière assurée et toute prête à cueillir, il eut consenti à échanger cette gloire pour celle d'un chef pacificateur, et ce fut seulement quand tous les moyens honorables de prévenir l'effusion du sang français eurent été épuisés, qu'il partit pour la conquête de Constantine. L'événement a prouvé cependant s'il avait quelque empressément pour la gloire militaire et s'il savait épargner quelque chose pour la mériter.

• M. le général Damrémont était grand officier de la Légion d'Honneur depuis 1827, et le 15 septembre 1835 il avait été élevé à la pairie.

Vu la Solennité de la Fête de la TOUSSAINT, le Journal ne paraîtra pas demain.

Notices des jugemens rendus par le tribunal de simple police de Liège, dans ses audiences des 25 et 26 octobre 1836.

Défaut de balayage. — Cinq condamnations à un franc d'amende chacune.

Dépôt de fumier établi sur la voie publique. — Une condamnation à un franc d'amende.

Etalage interdit embarrassant la voirie. — Trois condamnations, en récidive, à trois jours d'emprisonnement et cinq francs d'amende chacune et une avertissement de cinq francs d'amende seulement.

Injures simples. — Une condamnation à un franc d'amende.

Rixes, violences et tapages injurieux ou nocturnes entre particuliers. — Onze condamnations savoir: Deux à 15 francs d'amende et un jour d'emprisonnement chacun; une autre à onze francs d'amende et un jour d'emprisonnement; une autre à quinze francs, cinq à onze francs et deux à deux francs d'amende chacune.

Violences et tapage injurieux envers sa mère. — Une condamnation à 15 francs d'amende et cinq jours d'emprisonnement contre un homme habitant du quartier de l'Est.

Charetier qui a descendu la Haute-Sauvenière. — Une condamnation à 2 fr. d'amende.

Fille publique qui s'est soustraite à la visite hebdomadaire. — Une condamnation à trois jours d'emprisonnement 21 frs. 16 c. d'amende (en état de récidive).

NB. Il y a eu aussi six jugemens d'acquiescement.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins invite les élèves de l'ancienne académie de dessin et les jeunes gens qui se sont fait inscrire pour les cours de l'académie de peinture, etc; à se présenter jeudi au local St- Abraham, rue Ferontrée, pour y être examinés et classés, ceux qui se destinent à la figure jeudi 2 novembre à 6 heures, du soir et à l'ornement lundi 13 novembre, à la même heure.

Les élèves pour l'architecture seront ultérieurement informés du jour de leur examen. Liège, le 30 octobre 1837. Le président, Louis Jamme.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 28 OCTOBRE.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 femme, savoir: Marie Barbe Jos. Léonard âgée de 41 ans, sans profession, sur les Fou ons.

Du 29. — Naissances: 7 garç., 3 filles.

Décès: 3 garçons, 5 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir: Pierre Joseph Harnitiaux, âgé de 69 ans, musicien ambulante, à Bruxelles, époux de C. Dubois. — Henri Joseph Cajot, âgé de 29 ans, plafonneur, rue du Carré, célibataire. — Nicolas Bartholomé, âgé de 26 ans, limeur, rue Xhovémont, célibataire. — Pierre Joseph Thibeau, âgé de 29 ans, employé, rue sur Meuse, célibataire. — Ph. Vanleno, âgé de 21 ans, mineur au dépôt du bataillon de sapeurs. — Marie Catherine Delbouille, âgée de 50 ans, sans profession, rue Vert-Bois. — Marie Wincer, âgée de 35 ans, journalière, faubourg Ste.-Marguerite.

GYMNASSE ENFANTIN.

A la grande loge en planche, Quai de la Batte, tous les soirs, spectacle composé de chant, danse, jeux et vaudevilles nouveaux du répertoire du Gymnase Enfantin, du passage de l'Opéra et de M. Comte.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Mercredi 1er novembre, la première représentation de la reprise du CHEVAL DE BRONZE, opéra comique en 3 actes, musique d'Auber. — La première représentation de L'APPRENTI ou L'ART DE FAIRE UNE MAITRESSE, vaudeville en un acte, par M. Colguard.

Incessamment la première représentation de la COMTESSE DU TONNEAU, et la 4ème des DEUX MANIÈRES. En attendant, l'arrivée et les débuts de Mme. Humbert, deuxième chanteuse.

ANNONCES.

Mercredi, jeudi et vendredi prochain, on JETTERA DES ROUES DE DINDONS chez PIRNAY, faubourg d'Amorceur. 1995

HUITRES ANGLAISES chez PAREONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

MAISON DE COMMERCE A VENDRE, rue Chaussée des Prés, n° 145. On obtiendra de grandes facilités pour le paiement du prix. 1929

A des prix très modérés, forte partie de BONS VINS DE BOURGOGNE des années 1831, 1832 et 1834, au n° 69, faubourg Ste. Marguerite. 1927

BENEKENS, MARCHAND TAILLEUR, rue de la Régence, demande PLUSIEURS BONS OUVRIERS.

BRAND FRÈRES, INGÉNIEURS OPTICIENS LUNETIERS, De Bruxelles, déballés à l'Hôtel du Grand Monarque, rue Souverain Pont, ont l'honneur d'informer le public que leur DEPART est fixé au 6 courant. 206

A LOUER pour le 1er décembre, ou Noël prochain, UNE JOLIE MAISON, eise Quai de la Sauvenière n. 10. S'y adresser les lundi, mercredi et vendredi, de 10 heures à midi. A VENDRE UN COFFRE-FORT audit numéro.

EGLISE. — CONSTRUCTION.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHAUFFONTAINE adjudgera publiquement, maison du sieur Henry MORAY, le MARDI 14 NOVEMBRE, à 10 heures du matin, les TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE EGLISE, dont les plan et cahier des charges sont à voir tous les jours au secrétariat. 2000

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 1837, A 9 HEURES DU MATIN, En l'étude et par le ministère de Me. DELBOUILLE, notaire, rue Ste. Croix, à Liège,

IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES,

UNE PIÈCE DE TERRE; DE 8 VERGES GRANDES 13 PETITES,

Dite la terre du Chasseur, située aux AWIRS, canton de Hollogne aux Pierres, tenue en location par le Sr. Etienne GILLON. 1204

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE LUNDI SIX NOVEMBRE 1837, à dix heures du matin, Devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin, n. 607,

IL SERA PROCÉDÉ

PAR LE NOTAIRE BOULANGER,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

BONNE ET SOLIDE MAISON;

A PORTE COCHÈRE,

Sise à Liège, Fond Saint Servais, n. 142, assez près de l'Hôtel des états de la province.

Cette maison parfaitement aérée, est bâtie au goût moderne; le rez de chaussée se compose d'un grand et d'un petit salons; place à manger, cabinet, cuisine, lavoir; remise, écurie pour cinq chevaux, sellerie, fournil, grande cour, jardin et verger.

De huit chambres au premier étage, quatre à mansarde, chambre pour domestique et entresol.

Il y a cinq caves sous les bâtiments.

La façade est établie sur une belle rue, qui d'un côté aboutit à celle d'Agimont, et de l'autre à celle Derrière le Palais et Place Saint Pierre.

La propriété est close sur toute son étendue du côté de l'Ouest, par un mur qui la sépare d'une autre rue aboutissant à la Place Sainte Claire, en sorte que la circulation de l'air n'éprouve aucun obstacle.

Il y aura de la facilité pour le paiement du prix par la diminution qui sera faite de celui du principal d'une partie des rentes qui peuvent grever l'immeuble, et le terme fixé pour le paiement du surplus.

On peut prendre connaissance du cahier de charges, au bureau de la justice de paix et en l'étude du notaire, qui est dépositaire des titres de propriété.

**AVIS POUR SURENCHERIR.**

Par acte avoué de vant M. BIAR, notaire à Liège, le 30 octobre 1837, LA MAISON portant n° 54 située près la porte St-Marguerite à Liège avec JARDINS traversés par le ruisseau des Moulins a été adjugé moyennant VINGT MILLE FRANCS. Toute personne solvable peut surenchérir d'un VINGTIÈME pendant les dix jours suivants par une déclaration à faire en l'étude du dit notaire.  
On peut voir la propriété tous les jours jusqu'au neuf novembre inclusivement.

**VENTE CONSIDÉRABLE**

**RASPE ET DE FUTAIE.**

JEUDI 9 NOVEMBRE 1837, à 10 heures du matin, M. le Baron DE FURSTENBERG, chambellan de S. M. le roi de Prusse, FERA VENDRE A SON CHATEAU D'OBSINNICH, commune de Hombourg, par le ministère du notaire AUSSEMS, de MONTZEN,

**105 LOTS DE BEAU TAILLIS,**

Essence mêlée, laies et marques dans ses différents bois, et 215 balivaux marques dans les coupes de l'année passée, divisés en 31 lots.  
ET VENDREDI 10 NOVEMBRE, on se rassemblera à la même heure, au même lieu, pour vendre aux pieds d'arbres 140 TRÈS-BEAUX SAPINS, ORMES, MERISIERS, PEUPLIERS DU CANADA et argenté, et autres arbres, propre à tout usage.

**VENTE D'IMMEUBLES,**

**COMMUNE DE LONCIN.**

DIMANCHE 5 NOVEMBRE 1837, à 9 heures du matin, M<sup>r</sup> DELBOUILLE, notaire à Liège, exposera en VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, en la demeure de M. Salomon COLSON, bourgmestre à LONCIN, les IMMEUBLES suivants :

- 1° Une MAISON, cour, four, fournil, circonstances et dépendances avec environ 10 v. gr. de jardin et prairie y contigus.
- 2° Une PRAIRIE d'environ 4 v. g., joignant aux biens ci-dessus.
- Ces objets, indépendamment de leur situation très-avantageuse au centre du vallon de LONCIN, aboutissant au chemin de fer et longeant le chemin qui se rend à la station provisoire qui va être établie dans le courant de cette année, de laquelle ils ne sont éloignés que de très-peu de distance; ce qui augmentera nécessairement leur valeur.
- 3° Un PRÉ DE TERRE D'UN BONNIER situé lieu dit au Petit Arbre, vis-à-vis du Cheval d'Or, joignant au chemin qui conduit de Loncin à Waroux.
- 4° Une IDEM de 5 v. g., sise à la Croix Jean Barbe, aboutissant à M. Grisard et autres.
- 5° Et UNE AUTRE de 4 v. gr., située en lieu dit au Japsain, joignant Mme. veuve Leblanc, M. Colson et autres.

**VINAIGRE, SAVON, VIANDE, BIÈRE.**

**LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

**HOSPICES CIVILS DE LIEGE,**

**EN ADJUDICATION PUBLIQUE,**

PAR VOIE DE SOUMISSIONS,  
PUIS DE VIVRE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX.

**LA FOURNITURE DES OBJETS SUIVANTS,**

NÉCESSAIRES A SES ÉTABLISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1838, SAVOIR :  
1° LE MERCREDI 29 novembre 1837, à 3 heures précises de relevée, LA FOURNITURE DU VINAIGRE EN UN LOT, ET CELLE DU SAVON aussi en un lot.  
2° LE MERCREDI 6 décembre 1837, à la même heure, LA FOURNITURE DE LA VIANDE en un lot et celle de LA BIÈRE aussi en un lot.  
Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 à 3 heures, les cahiers des charges.  
Les soumissionnaires de vinaigre devront joindre à leur soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

**DEUX MAISONS DE COMMERCE**

**A SURENCHÉRIR.**

M<sup>r</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 23 octobre courant, il a été ADJUGÉ :  
1° Une MAISON située à Liège, rue de l'Élé, cotée 1004, occupée par la Dlle. Mouchain, au prix de 2800 fr., en sus de 160 frs. 29 c. de rentes.  
2° Et une autre MAISON, sise même rue, n° 1007, occupée par les époux D-thier, au prix de 8800 frs., en sus de deux rentes, important 439 frs. 57 c., annuellement.  
Et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, les surenchérir d'un VINGTIÈME, en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal de vente.

**VENTE D'IMMEUBLES,**

SITUÉS

**A BARVAUX-CONDROZ,**

PRÈS HAVELANGE, POUR SORTIR D'INDIVISION.

Il sera procédé le MERCREDI 8 NOVEMBRE prochain, à neuf heures du matin, par le ministère du notaire PETERS, et au domicile de la dame veuve HODY, à Barvaux-Condroz, A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES suivants, situés audit lieu, et communes environnantes :

**1. UN CORPS DE FERME,**

avec environ CINQUANTE BONNIERS METRIQUES DE JARDIN, VERGERS, PRAIRIES, TERRES LABOURABLES, ET TREUX.

- 2° Une MAISON de MAÎTRE, bâtie en pierres et couverte en ardoises, ayant trois places, cabinet et lavoir au rez de chaussée, et six chambres à l'étage, avec bâtiments divers, tels que grange, écurie, remise, fournil, etc., etc., beau jardin, prairies arborées de la contenance d'environ deux à trois bonniers.
- Plus DEUX PIÈCES DE TERRE, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.
- 3° UNE PRAIRIE ET TERRAIN, situés au Champ du Bois, de la contenance d'environ HUIT BONNIERS.
- 4° DIVERSES PIÈCES DE PLANTIS ET BOIS, de la contenance d'environ 10 BONNIERS.
- 5° UN ENCLOS, situé en lieu dit sur le Bois, commune de Barvaux, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.
- 6° Enfin PLUSIEURS RENTES en argent et en nature, très bien hypothéquées.

NOTA. La plupart des terres sont de très bonne qualité, et l'une d'elles, située en lieu dit Martinmont, audit Barvaux, contient selon la notoriété publique, une mine de houille, dont on pourrait tirer un grand avantage dans ce pays, où le besoin s'en est toujours fait sentir.  
On accordera de grandes facilités pour le paiement, et l'on pourra, au gré des amateurs, faire plusieurs lots des parcelles situées dans les environs de Barvaux.  
S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. PETERS, notaire à HAVELANGE, dépositaire de la carte figurative, etc., etc.

**AVIS.**

Il sera procédé le 10 novembre prochain à midi, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des objets d'habillement et d'équipement ci après désignés pour le service de l'armée pendant l'exercice 1838, savoir :

1. Passementerie en or et en argent, etc.
2. Boutons, etc., en cuivre et métal blanc.
3. Bonnets de coton.
4. Gants de laine.
5. Garnitures en peau de veau pour charivaris.
6. Etrilles ciseaux, éperons de fer et chaînes.
7. Divers objets de petit équipement et de pansement.
8. Flammes de lance avec étuis.
9. Caisse de tambour et accessoires.
10. Coiffe de schako et de colback.
11. Plumets avec étuis.
12. Panaches aigrettes et crinières de casque.
13. Schapkas et coiffes de schapska.
14. Colbacs de sapeurs et de guides.
15. Chapeaux avec coiffes pour le 1er. chasseurs à pied et le bataillon de l'Escaut.
16. 80,000 paires de chaussettes en 10 lots de 8,000 paires chacun.

Les cahiers des charges et conditions auxquels cette adjudication aura lieu sont déposés au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance.  
A Liège, le 27 octobre 1837.

En l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

**D'UNE BELLE MAISON**

Située à Liège, rue St. Martin n. 648 et 649 avec cour, jardin, etc.  
On peut voir cette maison tous les jours de 2 à 5 heures.  
S'adresser à M<sup>r</sup> RENOZ, dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE de gré à gré dans les grands BOIS de LOSANGE près de BASTOGNE, appartenant à M. le Baron VANDENS-TEEN DEJEHAY, gouverneur de la province de Liège,

**UNE QUANTITÉ D'HECTARES DE BOIS**

ESSENCE DOMINANTE DE HÊTRES, FUTAXE, ET RASPE.  
De 30 à 40 ans, par cordes ou sur pied.

S'adresser pour connaître les prix et conditions à M. SIVILLE père, à BASTOGNE, ou à M. GILMAN, secrétaire de la chambre de commerce à LIÈGE, et pour voir le bois au garde forestier au château de LOSANGE.

**BOURSES.**

LONDRES, LE 27 OCTOBRE.

3 <sup>e</sup> p. consolidés	92 3/4	Espagne. Cortés.	20 1/2
Bel. m. 1832 C.D.	103 1/2	Différées.	6 1/2
Holl. Dette active.	53 1/2	Passives.	4 1/2
Portugais, 5 p. c.	34 1/2	Russie.	..
Id. 3 p. c.	23 1/2	Brazil. Emp. 1834.	83 1/2

ANVERS, LE 30 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/2	P
Det. diff.	47 1/2	STAT. Lev. 1832.	100 1/2	P
Emp. de 4 <sup>e</sup> mill.	101 7/8	à An. 1834.	98 1/2	A
HOLL. Dette active.	..			
Rente remboursab.	97 3/8			
AUTRICHE. Métall.	104 3/4			
Lots de fl. 100.	..	Amst. c. jours.	..	
de fl. 250.	328 1/2	Rotterd. Idem.	..	
de fl. 500.	707 1/2	Paris. Idem.	118 av.	
Poloc. Lots d. 300.	116 3/4	2 mois.	518 1/2 p.	
de fl. 100.	136 1/2	Lond. p. Est. c. j.	40 1/2	
BRASIL. E. à L. 1831.	86 3/4	2 mois.	40 1/2	
ESPAG. Emp. 1831.	17 7/8	Francfort. es. jr.	36 1/2	
D. diff. 1831.	..	3 mois.	35 5/8	
Dit. p. 1834.	..	Bruxelles et Gand.	118 1/2	
Dette diff.	6 5/8			

**CHANGES.**

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 30 OCTOBRE 1837.  
Il s'est fait peu d'affaires en active Espagnole à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 17 7/8 15/16 et reste 17 7/8 argent à demain. Primes à un mois 20 1/2 dont 1 clo. Ardoin coupon détaché 20 1/8 argent.

BRUXELLES, LE 30 OCTOBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.
Dette active 2 1/2.	A S. d'Ougrée.
Emp. Rotsch.	A S. Sars-Louch.
Fin cour.	A Che. de fer.
1836, 4 <sup>e</sup> p. c.	P S. de Venne.
Fin cour.	P Bat. à V. Anv.
E. de la ville 1832	P S. St. Léona.
HOLL. Dette active	A S. Chatelin.
Rente domaniale	P S. Verrières.
AUTRICHE. Métall.	Ecl. gaz. rés.
NAPLES. Falconnet	A S. Rallierie.
ESPAG. Dette act.	Verr. Charl.
Fin cour.	Expl. l'Espér.
pr. 4 m. d. l.	P Des Brasseries.
différée 1830.	Librairie H.
1835.	Typogr. W.
dette passive.	Fabr. Tapis.
PORT. Dona Maria	Fabr. de fer.
BREST 1824.	P Mutual. inf.
ROME 1831.	A C. de Bruges.
	H. F. Monc.
	Libr. Meine.
	A S. act. réun.
	S. de Fleu.
	Ebénisterie.
	Librairie Sc.
	Fab. Pianos.
	H. F. Borin.
	Hoyoux.
	Fabr. de pap.
	Lits de fer.
	CHÊMES DE FER.
	A De Par. à St Ger.
	à V. r. d.
	riv. g.
	De Mull. à Th.
	Gambart.
	All. Luxembourg.

**PORT D'ANVERS. — ARRIVAGE DU 29 OCTOBRE.**

Le schooner belge Eclair, ven. de Villa Nova, ch. de : une partie sel, 6135 arbes figues, 600 petits cabas dito, 3 volumes dito, 40 balles amandes, 1000 livres liège, 99 paquets roseaux. — Le pleyt belge 2 Frères, ven. de Rotterdam. — Le pleyt belge Charlotte, venant de Valenciennes, ch. de sel. — Le bateau à vapeur belge Phoenix, ven. de Rotterdam, ch. de genièvre, coton et 2 passagers.

**PLACE D'ANVERS, LE 30 OCTOBRE.**

Le marché de ce jour a été calme pour la plupart des articles. La seule transaction marquante consistait en 3000 cuirs Montevideo secs de poids et prix divers, et 2000 cuirs dito salés de 21 à 21 1/2.

**MARCHÉ DE LIEGE DU 30 OCTOBRE 1837.**

Froment vieux, Phectolitre,	17 1/8
Froment nouveau, id.	16 6/8
Seigle vieux, id.	12 6/8
Id. nouveau, id.	11 8/8

Imprimerie de J.-Bte. NOÛSSEY, rue du Fort-d'Or, n° 622, à Liège.

**Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que le TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS,**

**Seigneurie de Weinwartshof avec Château, etc., etc.,**

AURA LIEU A VIENNE, LE 5 JANVIER 1838 IRREVOCABLEMENT.

Toute annonce d'une autre date de tirage est fautive. Pour des renseignements ultérieurs, s'adresser à M.

**F. E. FULD,** BANQUIER ET RECEVEUR GÉNÉRAL A FRANCFORT S/M